

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 10/08/2023

ID : 035-213500598-20230411-20230411PV-DE

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2023 à 19h30**  
**Procès-verbal**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 19 heures 37, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne à partir de 19h58, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, GUEGUEN Aurore, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.

Pouvoirs : DAVY Jonathan a donné pouvoir à CRESPIN Grégory, AUFRAY Claude a donné pouvoir à GASTÉ Christèle, LE TORTOREC Pierre-Yves a donné pouvoir à PATARD Brigitte.

Présidente : Madame le Maire

Secrétaire de séance : Soazig DUVAL

Date de la convocation : 05 avril 2023.

Constat de quorum et ouverture de la séance à 19 heures 37.

Arrêt du procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 à l'unanimité.

**Ordre du jour de la séance**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023**

n°	Rapporteur	Thématique	Objet
2023-24	JF Giffard	Finances	Compte de gestion 2022 – Budget principal et budget annexe
2023-25	JF Giffard	Finances	Compte administratif 2022 – Budget annexe ZA du Haut Danté
2023-26	JF Giffard	Finances	Compte administratif 2022 – Budget principal
2023-27	JF Giffard	Finances	Budget Primitif 2023 - ZA du Haut Danté
2023-28	JF Giffard	Finances	Budget Primitif 2023 - Budget principal
2023-29	JF Giffard	Finances	Vote des taux 2023
2023-30	JF Giffard	Enfance Jeunesse	Tarifs des mini camps
2023-31	S. Duval	Lecture Publique	Désherbage des documents
2023-32	S. Duval	Lecture Publique	Tarifs de la braderie
Information	G. Crespin	Jeunesse	Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
Information	JF Giffard	Commande publique	Marchés publics, décisions au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

**2023-24 Comptes de gestion 2022 – Budget principal et budget annexe**

**Rapporteur : Jean-François GIFFARD**

Après s'être fait présenter le budget primitif (du budget principal et du budget annexe) de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les

comptes de gestion dressés par le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,  
Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations sont régulières,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,  
Considérant que le compte de gestion du Trésorier Municipal est conforme au compte administratif,

Vu la commission unique du 28 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de déclarer** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe (Z.A. du Haut Danté), visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

**Adopté à l'unanimité, 26 Pour :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, AUFFRAY Claude, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, GUEGUEN Aurore, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.

#### **2023-25 Compte administratif 2022 – Budget annexe ZA du Haut Danté**

**Rapporteur : Jean-François GIFFARD**

Le compte administratif du budget de la Z.A. du Haut Danté pour l'année 2022 est arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 552 978,94 €

Recettes : 528 830,84€

Investissement :

Dépenses : 349 120,41 €

Recettes : 548 290,47 €

Compte tenu des soldes des exercices précédents, il est constaté un excédent à la section de fonctionnement de 134 309,52 € HT et un déficit à la section d'investissement de 145 262,31 € HT ; soit un solde cumulé négatif de 10 952,79 € HT.

Vu la commission unique du 28 mars 2023 ;

Après que Mme Christèle Gasté, Maire, a quitté la séance, après avoir élu présidente Mme Natacha Blanc, Première Adjointe, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** le compte administratif 2022 du budget de la Z.A. du Haut Danté.

**Adopté à l'unanimité, 24 Pour :** BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, GUEGUEN Aurore, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.

## 2023-26 Compte administratif 2022 – Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Le compte administratif du budget principal de la commune pour l'année 2022 est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées : 4 007 434,97 €

Recettes réalisées : 4 553 716,76 €

Soit un excédent sur l'exercice de 546 281,79 € et un excédent cumulé de 1 630 582,57 €

Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 1 203 044,40 €

Recettes réalisées : 854 624,31€

Soit un déficit sur l'exercice de 348 420,09 € et un excédent cumulé de 30 257,75 €.

Il s'agit de constater une capacité de financement de 159 679,05 € correspondant à l'excédent cumulé (30 257,75 €) augmenté des restes à réaliser nets (129 421,30 €).

Vu la commission unique du 28 mars 2023 ;

Après que Mme Christèle Gasté, Maire, a quitté la séance, après avoir élu présidente Mme Natacha Blanc, Première Adjointe, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal de la commune,
- d'affecter les résultats comme suit :
  - Compte R 001 : excédent d'investissement reporté : 30 257,75 €,
  - Compte R 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 630 582,57 €.

**Adopté à l'unanimité, 17 Pour :** BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan,

**7 abstentions :** GUEGUEN Aurore, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.

## 2023-27 Budget Primitif 2023 - ZA du Haut Danté

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Vu les articles L 2312 – 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le débat d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du 20 mars 2023,

Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2023 de la ZA du Haut Danté, arrêté aux montants suivants :

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 10/08/2023



ID : 035-213500598-20230411-20230411PV-DE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 825,00	0,00	13 450,00	0,00	13 450,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,40	0,00	108 597,21	0,00	108 597,21
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>13 830,40</b>	<b>0,00</b>	<b>122 047,21</b>	<b>0,00</b>	<b>122 047,21</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>13 830,40</b>	<b>0,00</b>	<b>122 047,21</b>	<b>0,00</b>	<b>122 047,21</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	129 260,00		0,00	0,00	0,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	553 628,63		303 979,62	0,00	303 979,62
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	5,00		5,00	0,00	5,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>682 894,63</b>		<b>303 984,62</b>	<b>0,00</b>	<b>303 984,62</b>
<b>TOTAL</b>		<b>696 724,93</b>	<b>0,00</b>	<b>426 031,83</b>	<b>0,00</b>	<b>426 031,83</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 426 031,83

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	180 000,00	0,00	133 000,00	0,00	133 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>180 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>180 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133 000,00</b>
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	358 262,37		158 717,31	0,00	158 717,31
043	Opéral* ordre intérieur de la section (5)	5,00		5,00	0,00	5,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>368 267,37</b>		<b>158 722,31</b>	<b>0,00</b>	<b>158 722,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>538 267,37</b>	<b>0,00</b>	<b>291 722,31</b>	<b>0,00</b>	<b>291 722,31</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 134 309,52

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 426 031,83

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 10/08/2023

ID : 035-213500598-20230411-20230411PV-DE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	358 262,37		158 717,31	0,00	158 717,31
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>358 262,37</b>		<b>158 717,31</b>	<b>0,00</b>	<b>158 717,31</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>358 262,37</b>	<b>0,00</b>	<b>158 717,31</b>	<b>0,00</b>	<b>158 717,31</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	145 262,31
---	------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>303 979,62</b>
---	-------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	19 805,15	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>19 805,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>19 805,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	120 260,06		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	553 628,63		303 979,62	0,00	303 979,62
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (1)</b>	<b>Restes à réaliser N-1 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>682 889,69</b>		<b>303 979,62</b>	<b>0,00</b>	<b>303 979,62</b>
<b>TOTAL</b>		<b>702 694,74</b>	<b>0,00</b>	<b>303 979,62</b>	<b>0,00</b>	<b>303 979,62</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>		<b>0,00</b>
		<b>=</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>303 979,62</b>

Vu la commission unique du 28 mars 2023 ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2023 de la ZA du Haut Danté,
- d'autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité, 26 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, AUFRAY Claude, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, GUEGUEN Aurore, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.

#### 2023-28 Budget Primitif 2023 - Budget principal

Rapporteur : Jean-François GIFFARD

Vu les articles L 2312 – 1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu le débat d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du 20 mars 2023,

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 10/08/2023

ID : 035-213500598-20230411-20230411PV-DE



Après avoir procédé à un examen détaillé des documents budgétaires, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2023 de la commune, arrêté aux montants suivants :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 015 580,90	0,00	1 309 715,00	0,00	1 309 715,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 316 810,00	0,00	2 455 000,00	0,00	2 455 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	532 610,00	0,00	517 255,00	0,00	517 255,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 865 000,90</b>	<b>0,00</b>	<b>4 281 970,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 281 970,00</b>
66	Charges financières	103 600,00	0,00	147 600,00	0,00	147 600,00
67	Charges exceptionnelles	70 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	2 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	15 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 055 600,90</b>	<b>0,00</b>	<b>4 494 570,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 494 570,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 282 053,88		1 771 599,78	0,00	1 771 599,78
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	160 404,00		132 635,00	0,00	132 635,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 442 457,88</b>		<b>1 904 234,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 904 234,78</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 498 058,78</b>	<b>0,00</b>	<b>6 398 804,78</b>	<b>0,00</b>	<b>6 398 804,78</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 398 804,78

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	55 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	385 112,00	0,00	371 550,00	0,00	371 550,00
73	Impôts et taxes	3 264 046,00	0,00	3 455 604,00	0,00	3 455 604,00
74	Dotations et participations	625 000,00	0,00	615 000,00	0,00	615 000,00
75	Autres produits de gestion courante	8 700,00	0,00	122 542,21	0,00	122 542,21
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 337 858,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 614 696,21</b>	<b>0,00</b>	<b>4 614 696,21</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	8,00	0,00	8,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 342 858,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 619 704,21</b>	<b>0,00</b>	<b>4 619 704,21</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	70 900,00		146 518,00	0,00	146 518,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>70 900,00</b>		<b>146 518,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 518,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 413 758,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 766 222,21</b>	<b>0,00</b>	<b>4 766 222,21</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 630 582,57

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 398 804,78

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 10/08/2023



ID : 035-213500598-20230411-20230411PV-DE

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>6 123 077,25</b>	<b>550 528,70</b>	<b>3 642 822,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 193 350,70</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 123 077,25</b>	<b>550 528,70</b>	<b>3 642 822,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 193 350,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	405 000,00	0,00	425 000,00	0,00	425 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	19 805,15	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	25 000,00		25 000,00	0,00	25 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>449 805,15</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>450 000,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>6 572 882,40</b>	<b>550 528,70</b>	<b>4 092 822,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 643 350,70</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	70 000,00		148 518,00	0,00	148 518,00
041	Opérations patrimoniales (4)	121 798,39		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>192 698,39</b>		<b>148 518,00</b>	<b>0,00</b>	<b>148 518,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>6 765 580,79</b>	<b>550 528,70</b>	<b>4 241 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 791 868,70</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 791 868,70</b>
---	---------------------

Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le 10/08/2023

ID : 035-213500598-20230411-20230411PV-DE

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	785 020,00	679 950,00	130 920,00	0,00	810 870,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 488 577,27	0,00	1 891 506,17	0,00	1 891 506,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 273 597,27</b>	<b>679 950,00</b>	<b>2 022 426,17</b>	<b>0,00</b>	<b>2 702 376,17</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	190 000,00	0,00	115 000,00	0,00	115 000,00
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	355 049,41	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>549 049,41</b>	<b>0,00</b>	<b>155 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>155 000,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 822 646,68</b>	<b>679 950,00</b>	<b>2 177 426,17</b>	<b>0,00</b>	<b>2 857 376,17</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 282 053,88		1 771 599,78	0,00	1 771 599,78
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	160 404,00		132 635,00	0,00	132 635,00
041	Opérations patrimoniales (4)	121 798,39		0,00	0,00	0,00
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (1)</b>	<b>Restes à réaliser N-1 (2)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>VOTE (3)</b>	<b>TOTAL (= RAR + vote)</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 564 256,27</b>		<b>1 904 234,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 904 234,78</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 386 902,95</b>	<b>679 950,00</b>	<b>4 081 660,95</b>	<b>0,00</b>	<b>4 761 610,95</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>30 257,75</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 791 868,70</b>
---	---------------------

Vu la commission unique du 28 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2023 de la commune,
- d'autoriser Mme la Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité, 21 Pour : GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, AUFRAY Claude, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, GUEGUEN Aurore,

6 absents : LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.

**2023-29 Vote des taux 2023****Rapporteur : Jean-François GIFFARD**

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté lors de la séance du 20 mars 2023,  
 Considérant, dans le cadre du budget primitif de l'année 2023, qu'il revient au conseil municipal de fixer les recettes et ainsi définir les taux des taxes directes locales 2023,

*Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties*, un taux unique de référence est déterminé par le cumul du taux communal en vigueur (21,97%) et du taux départemental (19,90%) soit un taux de référence de 41,87%. La commune dispose d'un pouvoir de taux. Le choix d'une stabilité est retenu pour 2023.

⇒ 2023 : Choix d'une stabilité du taux unique de taxe foncière sur les propriétés bâties => 41,87%

*Concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties*, aucune évolution n'est à signaler.

⇒ 2023 : Choix d'une stabilité du taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties => 46,67%

Après 3 années sans possibilité de vote, la commune doit voter un taux de taxe d'habitation en 2023. La nouvelle appellation de la taxe est la suivante : « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

⇒ 2023 : Choix du maintien du taux historique soit => 19,79%

Vu la commission unique du 28 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les taux communaux d'imposition 2023 comme suit :

Nature	Taux proposés
Taxe sur le foncier bâti	41,87 %
Taxe sur le foncier non bâti	46,67 %
Taxe d'habitation	19,79 %

**Adopté à l'unanimité, 27 Pour :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, AUFRAY Claude, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, GUEGUEN Aurore, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.

**2023-30 Tarifs des mini-camps****Rapporteur : Jean-François GIFFARD**

En raison de la crise sanitaire, il n'a pas pu être organisé de mini-camp pour les jeunes depuis l'été 2019. Compte tenu de l'assouplissement des protocoles, il est proposé de remettre en place ces activités cette année. Deux mini-camps de 4 jours avec hébergement sous tentes sont ainsi programmés pour les jeunes de 6 à 13 ans :

- Un mini-camp au camping des Gayeulles à Rennes (Escalade arbre, mini-golf, jeu de piste à Rennes, ...)
- Un mini-camp poney et double poney à la Ruée vers l'air à Guignen.

La grande sortie annuelle s'effectuera en car au Parc Astérix (réservée aux Loustics et à La Grange). Le prix comprend : l'encadrement, le transport et l'entrée au Parc.

Des veillées avec nuitées pourront également être proposées aux enfants dans les accueils de loisirs, les dates seront définies dans le courant de l'été.

Il est proposé de fixer les tarifs comme indiqué ci-dessous, étant précisé que les quotients CAF sont les suivants :

Quotient CAF	Tranche
De 0 à 450 €	1
De 451 à 800 €	2
De 801 à 1150 €	3
De 1151 à 1450 €	4
Supérieur à 1451 €	5
Hors Commune	6

Tranche	Mini-camp multi activité aux Gayeulles et poney à Guignen (4 jours)		Grande sortie : Parc Astérix		Veillée + Nuitée sur site	
	CAF/MSA	Non CAF/MSA	CAF/MSA	Non CAF/MSA	CAF/MSA	Non CAF/MSA
1	106,50 €	129,30 €	25,50 €	31,20 €	9,50 €	10,64 €
2	128,00 €	150,80 €	31,00 €	36,70 €	11,00 €	12,14 €
3	149,00 €	171,80 €	36,00 €	41,70 €	14,50 €	15,64 €
4	185,00 €	207,80 €	45,00 €	50,70 €	18,50 €	19,64 €
5	213,00 €	235,80 €	51,00 €	56,70 €	20,00 €	21,14 €
6	254,00 €	276,80 €	77,00 €	82,70 €	28,50 €	29,64 €

Vu la commission unique du 28 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, les tarifs ci-dessus pour les mini-camps, la grande sortie et les veillées avec nuitées sur site.

**Adopté à la majorité, 26 Pour :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, AUFFRAY Claude, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann,

**1 contre :** GUEGUEN Aurore

#### 2023-31 Désherbage des documents

**Rapporteur :** Soazig DUVAL

Il est proposé de définir une politique de régulation des collections de la médiathèque municipale et d'en définir ainsi qu'il suit, les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu obsolète
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins ou déjà présents sur le réseau
- documents très peu empruntés et ne présentant pas d'intérêt de les garder.

Certains des documents éliminés seront proposés au centre de loisirs et structures de la Petite enfance, puis à l'ensemble de la population lors de la prochaine braderie de la médiathèque vendredi 23 juin (livres et CD). Les documents non vendus ce jour, pourront être donnés à l'association Emmaüs qui récupère les livres ou valorisés et recyclés par La Feuille d'Erable, entreprise inclusive de la filière du recyclage et de la récupération.

Vu la commission unique du 28 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et d'adopter la liste des documents joints pour élimination selon la répartition suivante par type de document :

Année	Livre	Périodique	CD	Livre CD	DVD	Jeux de société	total
2023	621	285	785		1	2	1 694

**Adopté à l'unanimité, 27 Pour :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, AUFRAY Claude, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, GUEGUEN Aurore, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.

#### 2023-32 Tarifs de la braderie

Rapporteur : Soazig DUVAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de régulation des collections de la médiathèque municipale, une braderie de livres et CD est organisée vendredi 23 juin 2023 de 11h00 à 20h00, les documents retirés du fonds, désherbés, déclassés seront vendus.

Les produits de la vente seront recueillis dans la régie du service médiathèque, prévu à cet effet.

Les documents seront payables en liquide ou par chèque, au tarif unique proposé de 1 € par document (roman, album, BD, CD, etc.).

Vu la commission unique du 28 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la liste des documents joints pour la vente ;
- de fixer un tarif unique de vente de documents à 1€ (roman, album, BD, CD, etc.).

**Adopté à l'unanimité, 27 Pour :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, LE BOURHIS Guy, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, AUFRAY Claude, BRANQUART Delphine, DAVY Jonathan, GUEGUEN Aurore, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAUT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann.

## DEBATS

#### 2023-25 Compte administratif 2022 – Budget annexe ZA du Haut Danté

Mme Le Maire : Je vais céder la présidence à Madame Blanc pour les deux prochaines délibérations concernant le vote des comptes administratifs 2022.

Ça pose un problème que Madame Blanc soit choisie ? D'accord ? Écoutez, je vous pose officiellement la question : est-ce que je peux céder la présidence à Madame Blanc ? Très bien, vous pouvez continuer, Madame Blanc et je sors.

#### 2023-26 Compte administratif 2022 – Budget principal

**Arlette HIVERT :** Nous allons être cohérents avec un vote que nous avons fait sur une DM et en raison également du manque de détails qui est sur ... assez opaque au niveau des chiffres. Moi j'ai relevé des chiffres différents sur la, comment, lors de la commission unique et puis sur le compte rendu de la commission mixte il y a des différences. Et en même temps sur la synthèse ici du CM. Nous

demandierions de fournir en amont des réunions le détail des dépenses et des recettes par chapitre et par article. Ce serait plus clair et plus visible.

Jean-François GIFFARD : Le détail a été fourni avec les documents du Conseil municipal. Par chapitre et par article.

Arlette HIVERT : Pas par article

Jean-François GIFFARD : Bien sûr que si. Ce sont tous les documents qui ressemblent à ça (M.Giffard montre une feuille avec un tableau) et qui étaient en pièce jointe du dossier à télécharger sur la convocation du Conseil municipal. Vous avez vraiment tout le détail.

Arlette HIVERT : Bon bah j'ai pas vu.

Jean-François GIFFARD : Comme c'est fait habituellement sur tous les votes du budget, c'est fait de la même manière chaque année.

Natacha BLANC : En fait c'était un lien à télécharger qui était avec la convocation et qui donnait accès à tous les comptes.

Jean-François GIFFARD : C'est fait comme ça chaque année.

Arlette HIVERT : J'ai raté la coche.

Elisabeth CORMAULT : Globalement les investissements qui ont été initiés et programmés par le précédent mandat ont été maintenus donc, ou reportés sur 2023. Il y a donc continuité sur les grands chantiers ce qui est une bonne chose. La rénovation et l'amélioration du confort thermique de la salle omnisport particulièrement, le projet de pôle santé, le terrain de basket. Il y a également une poursuite du projet du pôle socio-culturel donc c'est bien. Néanmoins le fonctionnement que vous avez mis en place ne permet pas aux élus de la minorité de s'approprier de façon éclairée et satisfaisante les affaires de la cité. En effet, les commissions thématiques qui balaient l'ensemble de l'activité de, pardon, de l'action municipale et faisaient, qui faisaient notamment l'objet de comptes-rendus détaillés reprenant les interventions de tous les participants. Donc ces commissions thématiques ont laissé place à une commission dite unique qui n'aborde que très partiellement l'action municipale. Donc globalement information et concertation font défaut, nous jugeons ce fonctionnement inadapté à la démocratie locale aussi nous nous allons nous abstenir sur ce budget.

Arlette HIVERT : Je voulais rajouter également que la démocratie commence par l'information complète et au même niveau pour tous. Je parlerai principalement pour les groupes de travail. Pour moi dans le groupe de travail, j'entends travail et travail ça suppose de ... d'échanger les points de vue et de ... d'apporter des propositions et ce qui se passe c'est pas tout à fait ça. Déjà les décisions ne se font qu'après avoir eu des discussions entre nous.

Donc ce n'est pas ce qui se passe et au GT en général, enfin en particulier un que j'ai ... pour lequel je ne suis pas contente. Sont présentés des projets déjà tout ficelés et pas question de revenir dessus. Donc là je trouve qu'il y avait des manquements de démocratie. Et quant aux comptes-rendus, quand ils existent ils sont très très succincts. Et ne reprennent pas forcément les observations qui ont été faites par les personnes présentes. Pour ces raisons nous nous abstenons.

Jean-François GIFFARD : Je voudrais juste rappeler que le rapport qui est fait lors des commissions uniques reprend les propos de chacun et les réponses qui ont été apportées.

*(Mme Le Maire revient dans la salle du Conseil)*



Natacha BLANC : Et je repasse la présidence à Mme Le Maire.

Mme Le Maire : Merci. Pour les prochains votes de budget, notamment pour les comptes administratifs, je précise que je peux assister aux débats et je dois sortir uniquement au moment du vote. Je le saurais pour l'année prochaine. Et pour la désignation du président j'aurais peut-être dû effectivement juste poser la question avant de donner le micro à Mme Blanc.

#### 2023-28 Budget Primitif 2023 - Budget principal

Elisabeth CORMAULT : Les observations que nous avons faites sur le manque d'information et de concertation, nous pensons également que le budget ne prend pas suffisamment en compte les problématiques énergétiques, climatiques et environnementales qui s'imposent à nous. L'isolation des bâtiments particulièrement scolaires. Les économies et même la production d'énergie ne semblent pas être prioritaires. Donc pour ces raisons nous nous abstenons.

Mme Le Maire : J'ai bien noté vos observations, je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler ensemble, j'ai bien noté. Notamment le manque de concertation. Je pense que là c'est un peu fort, je pense qu'il vous a été proposé les uns et les autres des groupes de travail en début de mandature et qu'il reste des trous dans les groupes de travail. Il y a certains groupes de travail où il n'y a pas de représentant de votre groupe. Nous on l'a noté, après je pense qu'il y a des élus de votre groupe qui sont plus engagés que d'autres, plus présents, qui je pense ne peuvent pas nous reprocher un manque de concertation et de démocratie. Je vous regarde Mme Hivert parce que c'est à vous que je pense en particulier, vous qui êtes très active, qui participez et je pense que nous sommes à votre écoute et que, dès qu'on le peut, on prend en considération vos remarques et vos observations. Je pense que cette observation ne peut pas être valable pour chacun d'entre vous. Mais je le note, on pourra en reparler. Je discute aussi régulièrement avec votre chef de groupe : M. Le Tortorec. C'est dommage il n'est pas là ce soir. Je vous écris régulièrement, je suis à votre disposition, vous pouvez venir me voir, vous pouvez venir voir les adjoints. Mais j'entends, c'est bien noté.

Mme Le Maire : Le vote du budget, c'est un acte politique majeur. Celui que nous venons de voter va permettre de poursuivre la mise en œuvre de notre programme tout en respectant notre engagement de campagne et je tiens à le redire ce soir, une gestion responsable du budget pour permettre de maîtriser les impôts tout en poursuivant les investissements nécessaires au bien vivre ensemble à la Chapelle des Fougeretz. Je vous remercie.

#### 2023-30 Tarifs des mini-camps

Brigitte PATARD : Bonsoir, nous votons pour cette délibération, mais souhaitons rappeler l'urgence de la mise en place d'une tarification sociale. Cette tarification sociale nécessitant de revoir au plus vite les six tranches appliquées dans notre commune. Merci

Jean-François GIFFARD : C'est bien noté comme on vous l'a dit lors de la commission unique c'est bien quelque chose qui est prévu et qui va s'enclencher dans les semaines qui viennent.

#### INFORMATIONS

##### Information sur le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Mme Le Maire : Pour compléter, on repassera un nouvel avis à candidature dans le prochain Echo Hebdo de vendredi et le suivant si besoin pour le recrutement de deux jeunes filles.



Brigitte PATARD : Je souhaite faire une intervention, merci. Nous découvrons que vous avez pour objectif d'installer un conseil municipal des jeunes avant l'été 2023 et nous y sommes bien entendu favorables. Créer du lien et sensibiliser les enfants, les jeunes à la démocratie et à la vie de la commune, participer à la mise en place de projets, autant d'orientations que l'on trouve intéressantes pour notre jeunesse. Vous précisez également dans la note d'information que ce futur CMJ s'adressera à des jeunes de 13 à 17 ans, que le mandat aura une durée de deux ans, que chaque GT sera parrainé par un élu et qu'un budget de 2500 € sera alloué. Au vu des informations données, nous regrettons que les plus jeunes en classe de CM2, 6ème voire 5ème, ne puissent pas être représentés. Cette tranche d'âge très présente sur la commune a toute sa place. En incluant des plus jeunes, le futur CMJ serait à notre sens plus représentatif de toute la jeunesse chapelloise. Pourquoi ne pas s'orienter vers un conseil municipal des jeunes mixant les publics enfants et adolescents ? De plus, il nous semble très important d'avoir la plus grande mixité possible. Vous nous avez précisé que vous veillerez à la parité fille/garçon, à la représentation des établissements scolaires. Mais qu'en est-il de la mixité sociale ? De la représentation des quartiers ? De plus nous souhaitons vous faire part de nos interrogations concernant cette future instance. Quelle organisation précisément sera proposée ? GT ? Commission ? Quels élus, quels animateurs, coordinateurs prendront en charge le futur CMJ ? Comptez-vous inclure les associations et les représentants des institutions scolaires dans le projet du CMJ ? Quelle sera la fréquence des séances du CMJ ? Les objectifs et les grandes lignes de fonctionnement seront – ils présentés et relayés auprès de tous les habitants ? Et comptez-vous demander aux futurs CMJ des avis avant le lancement de certains projets municipaux ? Même si les CMJ ne sont pas encadrés par une législation, comptez-vous faire un règlement et passer une délibération au CM ? Je vous remercie.

Grégory CRESPIN : Je vais répondre sur le point de l'âge dans un premier temps. On a eu un groupe de travail avec un membre de votre équipe, notamment, avec Yann. On a ciblé d'abord les adolescents parce que c'était ceux qui avaient la demande la plus urgente. Ça fait des années qu'il n'y a rien pour eux sur la Chapelle, donc on avait un groupe d'adolescents qui était très demandeur. Et évidemment qu'on n'oublie pas les petits et que dans un deuxième temps on envisage fortement de faire un conseil des enfants. Pourquoi pas les deux ensembles ? Parce que les ados s'y refusaient catégoriquement. C'est aussi simple que ça. Quand on leur a demandé ils ont dit "Non, on ne veut pas être avec des gens qui sont en dessous de la cinquième". Deuxième point, vous me posez beaucoup de questions qui sont dans la charte de l'élu : ok, mais Yann a participé à l'écriture donc je suis surpris que vous ne l'ayez pas lu.

Mme Le Maire : Je vais compléter vos propos M.Crespin. Votre intervention me surprend vraiment une fois de plus. Dans ce groupe de travail M.Corbel participe, il est présent, et donc l'idée c'est quand même d'avoir des échanges les uns avec les autres. La plupart de vos questions ont été traitées lors du groupe de travail qui a vocation à être transmis. Ce n'est pas réservé qu'au groupe de travail, on se fait le porte-parole. Moi je m'étonne un petit peu de votre intervention mais s'il y a besoin de précisions bien sûr qu'on les apportera, sachant que ce CMJ est en cours de construction, il était important ce soir qu'il y ait une information officielle au sein du conseil municipal, c'était souhaité, notamment parce qu'on avait aussi dédié dans le cadre du budget une enveloppe pour le conseil municipal des jeunes c'est important d'en parler. On aurait pu avoir l'occasion d'en discuter préalablement s'il y avait autant d'interrogations dans votre groupe sur ce CMJ. Je vous laisse la parole Mme Patard.

Brigitte PATARD : J'entends votre retour mais n'ayant pas eu de compte-rendu nous pensons que ces questions ont lieu d'être posées.

Mme Le Maire : Donc ce qu'il manque en fait c'est un compte rendu écrit du groupe de travail ?

Brigitte PATARD : Oui



Mme Le Maire : Et bien écoutez, c'est bien noté.

#### Clôture de séance

Mme Le Maire : Avant de clôturer la séance, j'avais quelques informations à vous communiquer. Notamment à destination des habitants. Alors le premier sujet c'est la collecte des déchets. Vous avez pu constater que nous avons de nombreuses poubelles qui débordaient dans le centre bourg. Nous sommes en mode dégradé. La collecte a repris, il faut savoir qu'il faudra trois à quatre semaines avant que l'on revienne à la normale. J'en appelle au civisme des uns et des autres. Ne mettez pas de poubelles aux pieds des containers puisqu'elles ne sont pas collectées. Il y a seulement les containers qui le sont. On va essayer nous de notre côté, de mettre des choses en place pour que notre bourg soit un peu plus beau. N'est-ce pas M.Brodier ? Là ce n'est pas très acceptable la situation telle qu'elle est aujourd'hui mais nous la subissons tous. Ça c'était la première chose.

La seconde chose que je voulais vous dire. Je voulais vous parler de la réhabilitation des anciens locaux de Calinou, je vais laisser la parole à M.Bouvier puisque nous avons eu un article la semaine dernière sur l'ouverture de l'atelier couture comme nous en avons déjà eu l'occasion d'en parler au sein de ce conseil mais il y a d'autres locaux de disponibles donc M.Bouvier et M.Crespin pourront nous apporter des éléments sur ces locaux.

Gérard BOUVIER : Bonsoir. Au sujet des travaux de Calinou, dans la partie récente qui a été transformée, les cloisons ont été supprimées et il a été réalisé une grande salle pour remplacer la salle Éphémère qui va disparaître, qui va être enlevée au début de mois-là. Et aussi parce que cette salle Éphémère était très énergivore donc on a fait le choix de faire une salle assez grande chez Calinou. Donc toutes les associations qui étaient Éphémères passent dans la salle de Calinou et il y a aussi une pièce annexe comment, dans l'ancienne, dans l'ancien bâtiment où on pourra faire une salle de réunion et quelques associations pourront aussi l'utiliser. Il y a aussi le local pour l'infirmière. L'infirmière l'occupe déjà. Plus bien sûr la couture.

Grégory CRESPIN : En termes d'association disait Gérard, il y a toutes les associations qui étaient à la salle Éphémère. Donc on a : le Théâtre de la Gâterie, on a l'AMCD, l'équipage du Matelon, on a la Ludo Cordée qui utilisent cette celle-là. On a un petit souci de table, parce qu'il y a des associations qui ne veulent pas de table et d'autres qui en veulent donc on a réussi à trouver quelque chose qui a l'air de pas trop mal fonctionner donc ça a déjà commencé depuis le début du mois. Il y a déjà plusieurs réunions qui sont planifiées dedans puisqu'il manquait de salle pour faire des réunions et là ça marche plutôt bien et on va avoir une grosse partie d'Activ Fougeretz qui va basculer dans cette salle-là, je crois c'est 4 de leurs 9 cours qui vont basculer là-dedans à partir du 22 mai quand ils n'auront plus la salle des sports.

Mme Le Maire : Merci à tous les deux. En tous les cas on peut se satisfaire d'avoir pu rénover ces locaux dans un timing relativement serré. Je tiens à remercier les services techniques puisque ce sont des travaux qui ont été faits en régie sous la coupe de M. Bouvier, élu référent sur la rénovation de ce bâtiment et pouvoir le mettre à disposition rapidement des associations. Donc bien sûr comme vous l'avez précisé M. Bouvier nous avons pris aussi en compte le volet énergétique. Vous voulez prendre la parole Madame Cormault ?

Elisabeth CORMAULT : Merci. C'est par rapport justement à l'occupation et aux travaux qui vont avoir lieu sur la salle omnisport. Vous parlez d'Activ Fougeretz qui va être relogée dans Calinou. Qu'en est-il des autres utilisateurs, des autres associations qui utilisent la salle omnisport et notamment le haut ? Puisque bientôt les travaux vont commencer.

Mme Le Maire : Alors ça c'est un autre sujet effectivement.

Elisabeth CORMAULT : On en parle, on est dans le monde ... c'est aussi l'occasion

Mme Le Maire : Oui je vous laisse répondre M.Crespin.

Grégory CRESPIN : pour ce qui est le haut il y a Activ Fougeretz, il y a le tennis de table. Mais le tennis de table n'a pas répondu à mes sollicitations. Il n'a même pas répondu à mes mails. Et il n'est pas venu à la réunion où on présentait le projet. Moi je l'ai informé par mail que la salle à partir du 22 mai n'était plus disponible sachant qu'ils sont en partenariat avec Montgermont et que les enfants vont faire le cours à Montgermont. J'espère pour eux qu'ils vont basculer. Il y a beaucoup d'autres activités qui vont basculer sur Montgermont ou en extérieur. Notamment le volley, ils vont faire en extérieur. Le basket, la saison sera arrêtée donc ils ont plus de match à partir de cette date-là. Ils vont voir pour peut-être aller aussi sur Montgermont. Et on n'a pas d'autres solutions puisque de toute façon le terrain de basket est trop près de la salle, le terrain extérieur est trop près de la salle, il va être inaccessible également. Le yoga est à l'école Georges Martinals.

Mme Le Maire : Ça c'était pour la réhabilitation des anciens locaux. Pardon M.Le Bourhis ?

Guy LE BOURHIS : Je voulais tout simplement savoir pour la couture et puis l'infirmière, il y a un loyer ?

Mme Le Maire : Oui je laisse la parole à Mme Kervrann

Maryvonne KERVRANN : Bonsoir. Il y a effectivement un loyer, un bail, une convention qui a été signée avec chacune des entreprises concernées que ce soit l'infirmière ou Madame Bouvet et qui prévoit un loyer avec une participation également au coût d'électricité.

Guy LE BOURHIS : Un bail de quel type ?

Maryvonne KERVRANN : Ce sont des baux précaires pour le moment qui ont été conclus.

Mme Le Maire : D'autres questions ? L'autre information que je souhaitais apporter mais M.GIFFARD en a parlé tout à l'heure : tout le monde a vu et c'était dans Ouest-France ce matin. La démolition de la salle des Associations. Le chantier du pôle socio-culturel est bien lancé cette fois-ci. Y' a plus qu'à attendre le temps des travaux et que tout se passe bien. Et puis la dernière information que je voulais vous faire c'est concernant les fouilles archéologiques. C'est un sujet qui avait été abordé plusieurs fois en début de mandat donc la conférence de presse avec l'Inrap, les promoteurs et bien sûr la Drac a eu lieu donc en salle du Conseil le 31 mars dernier. Il y a eu tout un article de presse là-dessus je pense que vous l'avez tous reçu. TV Rennes était là également donc il y a eu un petit reportage. En fait maintenant il va falloir que l'on soit patient puisqu'après toutes ces découvertes et de belles découvertes, il y a deux ans d'analyse de travaux de recherche. Nous aurons un rapport pour 2025. En attendant effectivement dans quelques temps, pas tout de suite encore, nous allons travailler avec un prestataire sur la valorisation du résultat de ces fouilles dans le cadre du futur lotissement. Mais pour l'instant on s'inscrit dans un temps long donc il n'y a pas de précipitation sur un groupe de travail ou autre pour le moment. Eh bien écoutez l'ordre du jour est épuisé. Il est 20h47 et je lève la séance. Je remercie le public qui nous a suivi en visio et je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour est épuisé, Madame Le Maire lève la séance à 20h47.

La secrétaire de séance, Soazig DUVAL



Madame Le Maire, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 09/08/2023

Reçu en préfecture le 09/08/2023

Publié le



ID : 035-213500598-20230411-20230411PV-DE